

Reprise de l'activité des coiffeurs, des barbiers et des esthéticiens : et nos écoles ?

Note FESeC de MARS 2021

Comme vous le savez, les coiffeurs ont repris leurs activités en salon le samedi 13 février 2021. Récemment, les barbiers et la coiffure à domicile ont eux aussi été autorisés à reprendre.

Le secteur de l'Esthétique est, quant à lui, réouvert depuis le 1^{er} mars pour l'ensemble de ses compétences (maquillage, soins du corps et du visage, pédicure, ongles, tatouage etc...) hormis :

- le secteur du Wellness qui vient de réouvrir partiellement depuis le lundi 8 mars
- et le secteur de l'Esthétique à domicile qui doit encore rester fermé.

Les stagiaires et les apprenants peuvent donc reprendre leur stage/insertion professionnelle en salon de coiffure, en institut de beauté, en salons d'ongleries/pédicurie/manucurie, etc. pour autant que

- les mesures d'hygiène et de sécurité soient réunies ;
- leur organisation ne soit pas contraire aux mesures prises par le Gouvernement fédéral pour endiguer la pandémie de Covid-19.

Quant aux cours de pratique professionnelle et aux salons/instituts didactiques en écoles, il s'agit d'y suivre les mesures préconisées par les guides sectoriels.

Pour le secteur de la Coiffure, vous pouvez consulter le site de Febelhair. L'ensemble de leurs outils en lien avec la pandémie sont réunis [ici](#) et téléchargeables en bas de page (rubrique : DOWNLOADS). Pour rappel de la note FESeC de février 2021, disponible [ici](#), la règle « 1 client par 10 m² de surface au sol accessible aux clients » ne concerne pas le personnel, en ce compris l'apprenant/le stagiaire .

Pour le secteur de l'Esthétique, n'hésitez pas à vous rendre sur le site de l'UNEB. Le guide sectoriel pour la réouverture est disponible [ici](#) et les affiches concernant les protocoles à respecter se trouvent [ici](#).

Nous savons que vous avez déployé beaucoup d'énergie pour poursuivre les apprentissages pendant la fermeture de ces deux secteurs professionnels, et nous espérons que ces nouveaux protocoles vous permettront d'assouplir certaines mesures, afin de faciliter les acquisitions de vos élèves.

Le secteur Services aux Personnes de la FESeC